L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI, 9 OCTOBRE 1888.

VAPEURS.

[illegible] GENERALE

[illegible] New-York et le Havre.

[illegible]

Compagnie Générale Transatlantique.

[illegible]

Steamer New Camelia.

[illegible]

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues		
Sur risques de feu	$268,519 46	
Sur risques de rivières	5,999 19	
Sur risques maritimes	6,910 08	$281,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886		66,610 70
Total des primes		$348,039 43
A ajouter Revenu de l'intérêt des loyers, etc.		34,069 77
Total du revenu pendant l'année		$382,109 20
Déductions et dépenses:		
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887		$93,575 92
Primes remboursées et cancellations		58,465 53
Réassurances		15,053 25
Courtage et commissions		3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887	$128,074 23	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887	13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887	158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887	$136,283 63	
Payé licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane	11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane	7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol	1,553 87	
Dépenses de bureau et compte de fournitures de bureau	2,974 32	
Compte des salaires du bureau local	10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887	340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887	20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant reservé dans ce but le 31 décembre 1886	18,951 83	
Total des dépenses et déductions		380,269 38
Balance nette		$1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé pour cet objet, comme ci-dessus	$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92	
Moins montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70	26,965 22
Total sur les profits de 1887		45,917 05
Excédent net sur les affaires de 1887		$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.

J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.

JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

[illegible] banques	$17,659 38
[illegible] par la Compagnie	144,800 00
[illegible] pour cent, $147,500 00	131,006 00
[illegible] de la Nlle Orléans, ex. $25,000 00	28,000 00
[illegible] garantis par hypothèques ou nantissement	29,100 16
[illegible] en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	68,437 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,424 97
[illegible] autres compagnies réassurances sur pertes payées	1,925 00
[illegible] garantis par bon	32,728 97
[illegible] pour collection	552 06
[illegible] du N. O. Produce Exchange	135 00
[illegible] de la N. O. Fire Underwriters Association	150 00
	$517,402 28

PASSIF.

Capital	$400,000 00
Réserve pour risques non terminés	93,575 92
Réservé pour pertes non ajustées et pertes ajustées et non dues	20,453 77
[illegible] dividendes non payés	1,034 00
Surplus net	2,344 59
	$517,408 28

[illegible] directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie [illegible] 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN E. HANNA, JOHN T. GIBBONS, JOHN HENDERSON Jr., [illegible] McCLOSKEY, WM HART, AMEDEE COUTURIE, RICHARD HEFLICK, JOHN McGINTY, EDW. IRWIN, THOS. McDERMOTT, SAMUEL B. CAREY, EMILE GAUCHE, THOS. SMITH.

[illegible] Bureau de Direction tenue au bureau de la Compagnie le 9 janvier 1888 ont été [illegible] M. THOMAS SMITH président, M. EMILE GAUCHE vice président, M. J. J. FITZPATRICK Secrétaire.

J. J. FITZPATRICK Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud.

SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.

Cinquième Etat Annuel

[illegible]

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux: No 33 rue du Camp

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

Conformément à l'Article 10 de sa charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de sa situation et de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes sur risques d'incendie	$87,714 05
Primes sur risques de rivières	728 45
Primes sur risques maritimes	855 20
	$89,297 70
[illegible] pendant l'année	$22,950 82
A ajouter sauvetage et profits et pertes	11,195 76
	$123,444 28
A déduire: Pertes par incendie	$40,476 72
[illegible]	179 40
[illegible]	461 90
[illegible]	4,214 40
[illegible]	8,065 93
Primes remboursées	6,445 57
[illegible]	17,257 67
	77,143 49
	$46,300 79
[illegible] pertes non ajustées	7,781 81
[illegible]	7,347 07
[illegible]	14,703 47
[illegible] primes non acquises	29,468 44
	$30,000 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

[illegible] billets d'actions	$4,161 28
[illegible]	148,905 79
[illegible]	4,677 86
[illegible]	15,000 00
Argent en banque et en main	74,930 71
[illegible]	42,987 93
[illegible] bureau et installations	4,449 53
	$295,112 22

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non ajustées	3,781 81
[illegible]	28,10 48
Réserve pour primes non acquises, fonds de surplus et excédant	112,419 97
	$295,112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

I. N. MARKS Président.

E. [illegible] Secrétaire.

[illegible] 1888.

[illegible] Notaire.

Nouvelle-Orléans 18 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction tenue [illegible] il a été décidé de payer intérêt et les dividendes suivants sur demande: DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

I. N. MARKS Président.

[illegible] PRUDHOMME Vice Président.

[illegible] MEANERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER	JNO. EVERETT
LEON BERTOLI	C. TAYLOR GAUCHE
[illegible]	CHAS HEMARD
PETER BLAISE	A. H. ISAACSON
H. ELLERMAN	I. N. MARKS
JNO. FITZPATRICK	A. A. MAGINNIS
WASH MAPES	T. PRUDHOMME
JACOB SCHOEN	A. H. SIEWARD
OTTO THOMAN	GEO. ZETZMANN

24 janv - Mardi - 1m

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$198,321 36	
Primes de rivières	23,660 09	
Primes maritimes	6,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	
		$302,679 b
A déduire— Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$78,737 07	
Primes remboursées	20,336 25	
Réassurances	22,068 44	
Commissions	21,870 08	
		143,011 91
Primes nettes acquises		$159,667 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins— Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 82	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	
		178,176 88
Profits nets		$37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle Orléans	$243,045 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,900 00
Actions de banques et autres	136,175 00
Billets à ordre	26,711 12
Argent comptant	7,095 63
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,379 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservé pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,274 35
Dividendes non payés	21,650 00
Surplus	125,693 99
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de ladite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus vraie et correcte.

ROB'T. MAXWELL, Chairm.
G. W. SENTELL.
P. G. GIBERT.
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction à sa réunion annuelle tenue le 10 du courant a résolu de payer sur demande, en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet 1887, CINQ POUR CENT second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS

J. A. Braselman,	Rob't. Maxwell,
P. J. Cockburn,	Simon E. Marx,
H. T. Cottam,	F. J. Odendahl,
Lloyd R. Coleman,	Wm. A. Phelps,
O. Euler,	G. W. Sentell,
J. M. Frankenbush,	A. M. Stoeringel,
Walter C. Flower,	W. B. Thompson,
P. G. Gibert,	Jos. Vigues,
Chas. Holloway,	A. Xiques,
C. Heruandez,	J. M. Walsh,
N. Landry,	T. S. Waltman,
I. L. Lyons,	Frederick Wing,
A. G. Lobdell,	W. K. West,
Colonel T. L. Macon,	W. G. Wheeler,
J. A. C. Wadsworth,	P. Werlein.

20 jan - 1a

ETAT DE SITUATION DE LA New-Orleans National Bank

De la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane

A LA CLOTURE DES AFFAIRES. Le 1er août 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes	[illegible]
Surtirages	1,202 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	250,000 00
Bons des Etats-Unis pour garantir les dépôts	200,000 00
Bons des Etats-Unis en main	4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques	766,851 25
Dû par agents de réserve	167,056 73
Dû par d'autres banques nationales	57,037 7
Dû par banques d'Etat et banquiers	[illegible]
Propriété foncière, meubles, etc.	109,645 10
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Primes payées	106,546 62
Comptes et autres valeurs au comptant	[illegible]
Echange pour le Clearing House	273,918 26
Billets d'autres banques nationales	64,605 00
Circulation fractionnaire, y compris les nickels	26 85
Espèces, y compris les certificats d'or du trésor	237,299 00
Legal tender notes	252,000 00 — 828,042 51
Fonds de rachat avec le trésorier des E.-U. (5 pour cent de circulation)	9,000 00
Total	$3,688,858 83

PASSIF.

Capital	200,000 00
Surplus	400,000 00
Profits non divisés	71,269 60
Billets de Banque Nationale en circulation	180,000 00
Dividendes non payés	250 00
Dépôts individuels sujets à chèque	2,120,679 [illegible]
Certificats de dépôt sur demande	23,882 42
Certificats de dépôts à échéance	2,000 00
Chèques certifiés	1,571 10
Chèques du caissier en circulation	15,012 75
Dépôts des Etats-Unis	182,644 08
Dû à d'autres banques nationales	229,990 01
Dû aux banques d'Etat et banquiers	52,910 25 — 2,837,339 00
Total	$3,688,858 83

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Moi, WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WM. PALFREY, Caissier.

Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.

GEO. W. CHRISTY notaire.

Pour copie conforme:
WM. T. BENEDICT.
C. H. BECK.
JOHN T. MOORE, Jr.
Directeurs.

7août—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Conformément au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1887:

Primes d'incendie	$252,568 66	
Primes maritimes	11,034 79	
Primes de rivières	5,485 26	
		$269,088 71
Primes acquises de 1886		75,785 78
Total des primes		$344,874 49
A déduire— Primes non terminées pour 1887	$87,567 11	
Primes remboursées	30,725 93	
Réassurances	6,419 12	
		$100,582 20
Primes nettes acquises		$244,292 29
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		20,112 52
Revenu net		$264,404 81
A déduire— Pertes par le feu		$212,092 28
Pertes maritimes		9,207 03
Pertes de rivières		6,945 85
Pertes payées		$228,246 13
Commissions		27,459 45
Taxes et licences d'Etat et de ville		5,868 30
Donations charitables		1,315 85
Frais de Cour et honoraires d'avocat		376 28
Babcocks et corps de sauvetage		4,129 21
Dépenses générales et salaires		29,714 54
Profits et pertes		556 74
		$297,663 60
Excédant des dépenses et pertes en sus du revenu		$33,258 79
A ajouter— Pertes ajustées	$46,442 73	
Pertes non ajustées	13,060 00	
		$59,502 73
Total des dépenses et pertes portées en sus du revenu		$92,761 52

La Compagnie a l'actif suivant, selon la valeur du marché le 31 décembre, 1887:

Bons des Etats Unis 4 pour cent, bons de la ville de la Nlle Orléans bons à primes, Consolidés de l'Etat de la Louisiane (4 pour cent) compagnie de pompe à vapeur de St-Bernard, et bataillon d'artillerie de Washington	$214,718 15
Metairie Cemetery Association et Vallette Dry Dock Co. et N. O. Cotton Exchange	28,300 00
Argent dans les banques	16,309 96
Billets de première hypothèque, prêts sur demande, garanties par valeurs en nantissement et billets pour primes	97,958 88
Propriétés foncières diverses et meubles de bureau	79,835 25
Primes en voie de collection	41,539 98
Compte de suspension et warrant d'Etat	572 82
Intérêt sur billets hypothécaires	5,517 08
	$449,736 97

PASSIF.

Créanciers divers et dividendes non réclamés	$3,167 43	
Pertes ajustées et non ajustées	59,502 73	
		$62,670 16
Surplus net en ce qui regarde les porteurs de police		$383,065 71

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES Président.
JOS. A. HINCKS secrétaire.

Fait et signé pardevant moi ce 16me jour de janvier 1888.

(Signé) JAS FAHEY Notaire

Nous soussignés formant le comité spécial chargé par le Conseil de Direction de la COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, d'examiner et d'estimer l'actif de la dite compagnie, certifions par les présentes que, après une enquête scrupuleuse, nous considérons l'estimation de l'actif ci-dessus comme exacte et correcte.

A. SCHREIBER
R. LAROUSSINI
P. POUTZ
C. T. DUGAZON.

DIRECTEURS.

THEO. BRIERRE,	R. LAROUSSINI
EDW. J. BOBBY	P. POUTZ
C. T. DUGAZON	GUST. PITOT
D. FATJO	A. SCHREIBER
R. GALLY	CHAS. E. SCHMIDT
J. W. HINCKS	JULES TUYES

18 janv—1m

Compagnie d'Assurances [illegible] de la Nouvelle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

Trente-deuxième Etat de Situation Annuel.

Conformément aux exigences de sa Charte [illegible]

Primes sur risques d'incendie	$147,875 30
Primes sur risques [illegible]	6,577 07
Primes sur risques de rivières	2,703 65
Total des primes	$157,156 02
[illegible]	24,874 00
Primes nettes [illegible]	$132,282 02
[illegible]	10,827 13 — 77,030 54
[illegible]	$54,251 48
[illegible]	60,000 00
[illegible]	4,251 48

Immeubles	$252,327 00
Actions des Banques, de Compagnies [illegible]	56,724 77
Bons [illegible]	101,939 25
Billets [illegible]	54,724 51
Primes [illegible]	22,572 07
Actions [illegible] Dry Dock	11,362 50
[illegible] hypothécaires	4,337 00
Comptant en caisse	35,772 25
	$542,771 01

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la Compagnie.

P. FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait et signé pardevant moi ce 13me jour du mois de janvier 1887.

A. B. [illegible] Notaire

DIRECTEURS:

D. A. Chaffraix	Jos A. Shakspeare
M. W. Smith	W. H. Bofinger
Paul Capdevielle	Jno B. Lallande
Arthur Hopkins	D. Fatjo
Paul Fourchy	U. Bassetti
Alden McLellan	

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M. Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc.

14 oct—

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies. (exiger notre signature). Gros r. St-Merri, 16, PARIS

La puissance de la mode!

Rien de plus redoutable que cette puissance de la mode qui élève et détruit, tour à tour, les réputations les plus solides, rejetant aujourd'hui ce qu'elle admirait la veille....

Il est cependant un produit à qui cette mode capricieuse est restée demeurée fidèle, lui faisant, chaque jour, une renommée de plus en plus brillante. C'est que celui-là — *L'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac* dont le succès s'est toujours hautement affirmé — a su, depuis longtemps, s'attirer les suffrages de nos élégantes — désireuses de conserver à leurs dents cette blancheur éclatante et à leurs gencives ce ton rosé qui assurent à la physionomie plus séduisant aspect de fraîcheur et de grâce — et qu'avec l'appui de ces charmants avocats, le précieux dentifrice est certain d'occuper constamment la première place sur toutes les tables de toilette.

A. SEGUIN — BORDEAUX.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers etc.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez Mme Vve Chs. TROUILLY.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 8 octobre 1888.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$2,783,073 00	$333,074 00
Même temps la semaine dernière	2,074,014 00	238,904 00

MONNAIES ETRANGERES.

Dollar mexicain	74	
Pièces de 5 francs	80	
Pièces de 20 francs	$3,80	3,90
Souverains	4,80	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50	
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,30	
Doublons mexicains	15,35	
Pièces de 20 pesos mexicaines	19,40	
Or de l'Amérique du Sud	90c par piastre	
20 marcs prussiens	4,60	4.75
Or de la Californie	[illegible]	
Or américain, poids léger	95	97
Or américain, mutilé	$ 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans. L'argent est en bonne demande et fait avec la quantité disponible modérée.

Prêts sur escompte de	7	—8
Prêts sur garanties collatérales	7	8
Time do do	7	8
Papier hypothécaire	6	8

New York—Taux de l'argent à 2 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 5, consols 96 15/16 à 97 3/16; argent en lingots 43. U. S. 4 à 1917.

Paris—Rentes 82 25.

CHANGE.

STERLING—Commercial $4 85/16 [illegible]; change de navire A1 [illegible] 481 1/4 @ 482 1/4; Traites de banques 485.

Les FRANCS sont fermes. Francs commercial 5,26 1/4; Traites de banques 5,21 1/4.

LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est stable. Traités le commerce $1 50 à 1 25 d'escompte. Traites de banques au pair. Les banques achètent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

$5 000 Louisiane 4s		90 1/2
5 000		90 1/2
5 000		93 1/2
5 000		92 1/2

Après de 2 P. M.

10 actions de la [illegible]		74
10 actions [illegible]		83 1/2
$5 000 Louisiane 4s		90 1/4
5 000		90 1/2

Après l'appel de 2 P. M.

$5 000 Louisiane 4s		90 1/2
5 000		90 1/2

Sales of Unlisted Securities

20 actions Mex Int Imp (Lottery) Co — 8

[illegible — quotations tables of stocks, bonds and securities]

State Warrants Ordin. 1885	44	55
do do 1886	40	52
do do 1887	50	....
do do 1888	....	....
Police Cts	40	....
School Cts	28	40
City Bonds, old	90	....
new	50	65
Jan. Int. Cts. on State Consols	31	42
Cts issued en vertu de l'acte 95 de 1880	....	....
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)	17	22
Unpaid State Coupons prior to No 12	35	....
Unpaid City Coupons	....	....
Pa'd per Coupons	....	....
State school Warrants	40	50
Unlisted Securities.		
Mex. Int. Imp. (Lottery) Co	7 1/2	8

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont tirées des dépêches à la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Coton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3000 balles comprenant 200 balles après 2:30 p. m. samedi.

Le marché est irrégulier.

[illegible]

	Aujourd'hui	Samedi	Même jour la semaine dernière
Low ordinary	6 7/8	7	[illegible]
Ordinary	7 3/4	7 3/4	7 5/16
Good Ordinary	8 1/16	8 9/16	8 9/16
Low Middling	8 13/16	8 13/16	9 5/16
Middling	9 5/16	9 7/16	9 7/8
Good Middling	9 3/4	10	10 5/16
Middling Fair	10 1/4	10 1/4	10 11/16
Fair	11	11 1/2	11 9/16

FUTURS.

Stables. Octobre 9,02 à 9,04; novembre 8,97 à 8,98; décembre 9,00 à 9,01; janvier 9,09 à 9,10; février 9,18 à 9,19; mars 9,27 à 9,29; avril 9,36 à 9,38; mai 9,45 à 9,47; juin 9,55 à 9,57; juillet 9,61 à 9,65.

Les ventes ont été de 40,700 balles.

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Facile. Le coton nouveau se vend [illegible] Uplands 10 1/4. Middling Gulf 10 1/2.

FUTURS.

Stables. Octobre 9,30 à 9,31; novembre 9,42 à 9,43; décembre 9,45 à 9,52; janvier 9,57 à 9,58; février 9,65 à 9,66; mars 9,74 à 9,77; avril 9,82 à 9,84; mai 9,92 à 9,98; juin 10,02 à ...; juillet 10,09 à 10,11; août 10,15 à 10,17.

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL.

Stable et en assez bonne demande. Le coton américain a baissé de 1/16d. [illegible]

FUTURS.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE

Calme et facile.

[illegible — further market reports: sucre, mélasse, riz, farines, grains, provisions, épiceries, fruits, vins et liqueurs, matériaux de construction, marché aux bestiaux, chevaux et mulets]

FAITES VOTRE GLACE

Au moyen des glacières Delpy, brevetées et récompensées aux expositions.—Glace [illegible] à la glace, carafes frappées etc. obtenus en peu d'instant.—Prix de revient insignifiant, le sel employé servant indéfiniment.—Appareils faisant par opération de 1/2 litre à 18 livres de glace.—[illegible] expériences publiques.—[illegible] Seuls fournisseurs et fabricants, L. Delmigny & Cie, 126 West 25th street, N.Y. Expériences tous les samedis.

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 30 septembre 1888.

Martel, Adelpas; Pierre, Charles; Watellier, A.; A Monsieur le Directeur du journal le Spiritualist. Michon, Mons; [illegible]; Messieurs le Bureau d'Emigration par le Texas, à la Nouvelle Orléans.

G. W. NOTT, Maître de Poste.

FEUILLETON.

No 20.

Amour d'Automne

PAR

ANDRÉ THEURIET.

DERNIÈRE PARTIE.

XXI

[illegible] Les pluies de septembre [illegible] le ciel gris [illegible] les montagnes de la cime à la base. Le lac avait disparu sous les rafales de l'ondée. On n'entendait que le choc des eaux troublées monter dans l'air brumeux, comme une plainte continue.—Enfermé dans son logis mal clos, Philippe écoutait avec une sauvage satisfaction ce déchaînement de l'onde et du vent, si bien en harmonie avec l'état de son âme. Il ne songeait point à partir. Encore qu'il eût conscience de son désastre, et bien que, lors de sa dernière visite à Mariannette, les paroles désenchantées de la jeune fille ne lui eussent guère laissé d'illusions, il voulait espérer contre toute espérance. Il se disait que Mlle Diosaz, en apprenant qu'il persistait à demeurer au Toron serait touchée de sa persévérance et reviendrait sur une résolution prise dans un premier mouvement d'indignation.

Certainement sa colère était légitime, mais Philippe la jugeait excessive; il savait que tout ce qui est violent dure peu, surtout chez les jeunes gens, et il pensait qu'après quelques jours de réflexion, les rancunes de Mariannette se dissiperaient, de même que passeraient ces bourrasques et ces averses qui en ce moment, faisaient rage dans le ciel.

Il ne voulait pas croire que tout fût irrémédiablement fini. Ce bonheur qu'il avait presque touché de la main ne pouvait s'évanouir, comme une feuille sèche qui tombe en poussière dès qu'on la serre entre ses doigts. L'amour de Mariannette lui était apparu comme le dernier port de salut pour son âme fatiguée. S'il le manquait, il pressentait que le reste de son voyage serait employé à errer sans but, d'agitations en agitations, sur une mer désolée et grise. Il ne pouvait pas s'habituer à l'idée de ne plus revoir la jolie et charmante figure de Mlle Diosaz maintenant qu'il était sérieusement menacé de la perdre, il l'aimait avec plus de force: l'attrait qui l'avait séduit l'entraînait vers elle avec une magie plus puissante encore.—Au bout d'une semaine, il n'y put tenir et résolut de faire une nouvelle tentative pour être reçu au Vivier. Entre deux averses, il se dirigea vers le logis Diosaz, et, avec de lourds battements de cœur, il agita nerveusement la sonnette. Comme on tardait à ouvrir, il allait sonner de nouveau, quand la figure rébarbative de Perronne parut au-dessus du mur de la terrasse:

—Monsieur, j'en suis bien fâchée, lui cria-t-elle, mais mademoiselle ne veut voir personne.

—Dites que c'est moi, insista Desgranges; j'ai absolument besoin de lui parler.

—Personne! répéta l'impitoyable servante, et elle disparut.

Philippe contempla un moment d'un air stupide cette grille doublée de tôle qu'on refusait de lui ouvrir, puis, comme la pluie recommençait à tomber, il remonta au Toron.

Sa solitude lui parut affreuse. Il ne rentrait qu'avec répugnance dans le salon imprégné d'humidité, dont les boiseries avaient des craquemens funèbres, et où il était hanté par le souvenir des deux femmes qu'il avait trompées tour à tour. Tout lui devenait insupportable:—le passé dont le séparait désormais un fossé profond qu'il avait creusé de ses propres mains;—le présent vide et silencieux où il entendait fuir sa dernière espérance;—l'avenir enfin qu'il n'envisageait qu'avec épouvante.—Les espoirs avortés, les remords tardifs, les regrets stériles fermentaient dans son isolement comme un tas de pommes pourries dans un cellier abandonné.—"Les voilà, songeait-il, les fruits de la maturité!.... Leur odeur moisie corrompt l'air tout à l'entour; un sentiment sain et honnête ne peut plus vivre dans cette atmosphère viciée. Ah! on a beau vouloir dépouiller le vieil homme, on ne se soustrait pas aux influences funestes des fautes et des faiblesses antérieures. Même quand on croit avoir arraché le passé de son cœur, on s'aperçoit qu'il y a laissé des semences; elles y germent, elles y poussent de vilaines tiges touffues, qui, dans leurs enlacements, étouffent les efforts les plus généreux et paralysent la volonté.... Mariannette a eu raison; malgré sa jeunesse et son inexpérience, elle a eu plus de clairvoyance que moi; elle a compris qu'il n'y a pas d'union possible entre un cœur neuf, pur, entier, et un cœur usé où les vieux restes d'anciennes amours agitent leurs tronçons de reptiles mal tués... Et pourtant je sens que je l'aime plus que jamais!.... Je suis attaché à elle par une de ces tenaces passions d'homme mûr qui adhèrent à la peau comme une robe de Nessus, et qui durent jusqu'à la mort...."

Son amour, en effet, l'obsédait et le brûlait plus violemment à mesure qu'il devenait plus désespéré. La beauté pleinement épanouie de Mlle Diosaz lui semblait plus attirante et plus désirable, depuis qu'il avait perdu la certitude de la posséder. Il aurait donné le reste de sa vie pour pouvoir serrer encore une fois dans ses mains les mains fraîches de Mariannette, pour presser contre son sein sa jeune poitrine frémissante, pour baiser ses yeux purs et respirer la douce odeur de ses cheveux châtains. Il avait une joie amère à retrouver le souvenir de certains gestes familiers de la jeune fille, à se répéter certaines de ses intonations. N'osant plus retourner au Vivier, dont Perronne défendait l'accès avec la mine farouche d'un dragon des Hespérides, il s'ingéniait à trouver des gens qui avaient approché Mlle Diosaz, et il attirait au Toron le vieux gardeur de chèvres de Perroir, auquel il faisait libéralement l'aumône, afin d'avoir la satisfaction de lui entendre parler de Mariannette. Ainsi, lentement, les journées se passaient, sombres, pluvieuses, maussades, et il ne pouvait se résoudre à quitter Talloires.

Les pluies cessèrent enfin. Après une dernière nuit orageuse, le ciel s'éclaircit. En s'éveillant, Philippe fut tout étonné de voir les hautes cimes se découper entièrement blanches sur le ciel bleu. Pendant la nuit, la neige était tombée sur les montagnes, et cette blancheur éblouissante formait un contraste singulier avec le vert des pâturages, l'azur foncé du lac et les colorations automnales des bois. Le rouge aurore des cerisiers sauvages, le roux violacé des hêtres, l'or pâle des trembles, éclataient en notes vives sur cet arrière-fond neigeux. Les reliefs des sommets s'accusaient davantage, en même temps que les contours paraissaient plus veloutés. Sur la pente des pâturages élevés où la neige demeurait encore immaculée, les sapins épars prenaient des attitudes fantastiques se détachant en noir sur le blanc, ils semblaient à chaque instant se mouvoir comme s'ils montaient à l'assaut des cimes les plus aériennes.—Las de sa vie cloîtrée, avide de mouvement, Philippe s'était empressé de quitter son logis, et comme la vue du village et de la route du Vivier lui causait un trop douloureux serrement de cœur, il s'enfonçait chaque jour plus avant dans les solitudes du Roc-de-Chère.

Ces bois silencieux et magnifiquement nuancés par l'automne plaisaient à sa tristesse. N'était-ce pas là d'ailleurs qu'il avait promené ses premières agitations, lorsqu'il commençait à aimer Mariannette; là qu'il avait goûté ses plus pures émotions? Il y était attiré par le désir d'y retrouver les traces de ses joies évanouies et aussi par un faible espoir d'y rencontrer Mlle Diosaz. Ah! s'il avait pu, comme aux jours de l'été, la voir surgir au détour d'un chemin, avec quelle humilité repentante il se fût précipité à ses pieds, en la suppliant de le prendre en pitié et de consentir à renouer la chaîne brisée de leur délicieuse intimité! Là, certainement, au milieu de cette nature apaisante, parmi tous ces souvenirs de la claire après-midi passée près de la source de Pierre Fitte, elle se serait attendrie et elle lui eût accordé sa grâce.—A chaque bruit des branches froissées, à chaque rumeur dans les sentiers, Desgranges tressaillait et se retournait avec un battement de cœur. Mais chaque fois son espérance était déçue. Il ne rencontrait dans les chemins que des enfants occupés à ramasser des champignons, ou quelque pauvresse courbée sous un fagot de bois vert.

Les taillis avaient déjà une mourante odeur d'automne; le sol était jonché de feuillages, détachés des arbres par les derniers orages. On n'entendait plus que le léger tournoiement des feuilles tombantes et la discrète chanson des rouges-gorges, ces oiseaux de l'arrière-saison. Philippe ne retrouvait nulle part la gaîté et la révellante verdeur qui, autrefois, lui avaient fait apparaître le Roc-de-Chère comme une solitude enchantée. Autour de lui, tout avait un air d'alanguissement, de déclin et de décrépitude, et lui-même sentait intérieurement les atteintes de l'automne et les froides approches de la morte-saison. Comme cette pauvresse qu'il venait de rencontrer sur la pente d'une châtaigneraie, il descendait, lui aussi, le versant de la montagne et pliait sous le fagot de bois mort dont la vie l'avait chargé. Au début de l'été, quand son nouvel amour lui avait mis une remontée de sève au cœur, c'étaient de fraîches brassées de fleurs qu'il rapportait en imagination à son logis, et alors il lui semblait entendre des chants joyeux éclater dans tous les coins de la forêt. Aujourd'hui, son découragement intérieur lui montrait un paysage morne et dépouillé. Il n'avait plus d'autre perspective que de traîner jusqu'au bout son fardeau de branches desséchées, en pleurant sa félicité perdue.—A quoi bon vouloir remédier à ce qui était irréparable? On ne remonte pas le courant et on ne rêve pas deux fois le même rêve. Il fallait laisser les jeunes s'apparier aux jeunes. N'était-ce pas la loi de la nature?... La jeunesse ne retourne plus vers ceux à qui elle a chanté une fois son Cantique des cantiques. Les printemps refleurissent, les rossignols reviennent murmurer leur sérénade dans les vergers; mais d'autres générations jouissent de la fête et s'enivrent de la liqueur du Vin de mai. C'est la même musique et la même fermentation de la sève dans la forêt, mais ce ne sont plus les mêmes convives....

A mesure qu'il renouvelait ses pèlerinages mélancoliques au Roc-de-Chère, Philippe se convainquait davantage de cette dure vérité, et reconnaissait qu'il n'avait plus rien à faire à Talloires.—Les dernières opérations du partage étaient terminées; Mariannette s'obstinait dans son silence et sa réclusion; l'indiscrète persistance de Desgranges ne pouvait que l'embarrasser et la compromettre. Déjà il lisait dans les regards des gens du bourg une narquoise et peu bienveillante curiosité; il comprenait que l'honnêteté et le souci même de sa dignité lui commandaient de partir.

Un soir, revenant plus las et plus découragé d'une de ses courses à travers bois, il prit soudain la résolution de faire ses préparatifs de départ. Quand la nuit fut venue, il procéda lentement à la confection de sa valise. Dans le désordre des livres et des vêtemens épars, à la lueur vacillante des bougies, ce cabinet de travail, confident de tant d'émotions poignantes, avait pris une physionomie funèbre. Cette dernière soirée était comme une navrante veillée des morts, et Philippe, en entassant ses habits dans une malle, éprouvait les affres douloureuses d'un homme qui préparerait son propre ensevelissement. A la lumière tremblotante des candélabres, les figures peintes sur les portes semblaient se mouvoir comme de lugubres apparitions, et, dans la pénombre, les phalènes entrées par la fenêtre ouverte cognaient leurs ailes au plafond avec un bruit sourd. Quand malle et valise furent bouclées, Desgranges rassembla les titres et les papiers relatifs à la succession Diosaz, les enferma dans une enveloppe, et, s'asseyant à son bureau, il écrivit à Mariannette la lettre d'adieu suivante:

"Vous trouverez sous cette enveloppe les pièces qui intéressent la succession de votre père. Le partage a été homologué et les opérations du lotissement sont terminées. Le hasard vous a favorisée; votre lot comprend les vignes et les prés qui avoisinent le Vivier, ainsi qu'un tiers des bois de Chère, et, de plus, vos tantes doivent vous payer à titre de soulte une somme de vingt mille francs, qui a été déposée chez votre notaire et que celui-ci emploiera en achat de rentes sur l'Etat. J'ai assisté moi-même à l'arpentage et au bornage des bois du Roc-de-Chère. Ainsi tout est en ordre, et le mandat que m'avait confié mon ami Diosaz se trouve entièrement rempli. Il ne me reste plus, en prenant congé de vous, mon enfant, qu'à vous demander pardon du mal que je vous ai fait.—Vous serez obéie; je vais partir, bien que mon cœur se déchire à la pensée de quitter le pays où vous vivez, et où j'ai cru un moment trouver un bonheur que j'avais en tort de chercher jusqu'ici dans les chemins où il n'est pas. Pourquoi ne peut-on retourner en arrière et recommencer sa vie?.. Si j'étais jeune, je ne m'éloignerais pas si docilement; je resterais ici, pour essayer, à force de tendresse, de regagner votre affection perdue et pour vous prouver que je suis encore digne de vous aimer. Mais j'ai fait mon examen de conscience, et j'ai perdu mes dernières illusions. Une partie de ma vie plonge déjà trop profondément dans le passé, et ce passé, plein d'erreurs et de faiblesses, vous ne l'ignorez plus; une maudite fatalité vous l'a révélé et, je le sens bien maintenant, tous mes efforts ne parviendraient pas à effacer l'impression mauvaise qu'il a laissée dans votre esprit. Comme vous me l'avez avoué avec une cruelle franchise, la confiance que vous mettiez en moi est morte; quand même vous essaieriez d'oublier, vos soupçons renaîtraient involontairement à chaque marque de tendresse que je vous prodiguerais. Vous chercheriez à surprendre dans chacune de mes paroles d'amour l'ombre de l'ancienne passion éteinte, et vous souffririez inévitablement. J'ai pensé à toutes ces choses pendant ces tristes semaines qui viennent de s'écouler; je me suis dit que même lorsque vous y consentiriez, je n'aurais pas le courage de vous condamner à un pareil supplice, et j'ai pris le parti de m'éloigner.

"Mais je m'en vais vous aimant plus que jamais, ne pensant qu'à vous, n'ayant pour vatiques que la mémoire des heures que j'ai vécues au Vivier. Si mon passé existe malheureusement encore pour d'autres, il n'existe plus pour moi. L'amour, le véritable amour que j'ai connu près de vous, remplira et adoucira seul le reste de ma vie. L'avenir pour moi se présente désolé et aride comme une forêt défrichée. L'unique plante verte qui y poussera encore sera votre adoré souvenir.—Adieu, chère Mariannette (laissez-moi une dernière fois vous appeler ainsi)! Vous êtes jeune, vous avez une longue suite d'années devant vous; le chagrin que je vous ai causé s'évanouira comme ces nuages qui passent sur votre beau lac, et vous trouverez, ainsi que le souhaitait Diosaz, un jeune et brave cœur qui vous apportera la félicité à laquelle vous avez droit. Quand vous serez heureuse comme vous méritez de l'être, donnez parfois une pensée à celui qui a été l'ami de votre père et le vôtre. Effacez de votre esprit la misérable soirée où notre amour s'est brisé, et si plus tard vous me revoyez dans vos souvenirs, que ce soit comme aux premiers jours où nous nous sommes connus, quand nous revenions d'Angon par le lac, au soleil couchant, ou quand nous causions au clair de lune près des glycines de votre galerie. Pensez à moi les fois, ainsi que vous disiez au temps où vous m'aimiez encore... Moi, j'emporte votre chère image; je l'aurai toujours au cœur et devant les yeux.... Elle réchauffera l'isolement où je vais m'enfermer en vous adorant toujours.

"PHILIPPE."

Le lendemain, quand il eut joint cette lettre aux papiers appartenant à Mlle Diosaz et qu'il eut scellé l'enveloppe, Desgranges donna les ordres à la grangère pour le transport des bagages. Il s'était promis de partir par le bateau d'une heure, après avoir porté lui-même au Vivier le paquet contenant sa lettre. Mais à mesure que la matinée avançait, il ne pouvait se décider à quitter le Toron. Il y était encore dans l'après-midi, regardant du haut du trottoir herbeux s'éloigner le bateau qu'il devait prendre. Il s'ingéniait à chercher des prétextes pour retarder son départ, et il vaguait comme une âme en peine à travers les pièces sonores de l'appartement, qui avait déjà repris la morne physionomie particulière aux logis abandonnés. Enfin, vers trois heures, faisant sur lui-même un violent effort, il s'arracha à la contemplation de cette demeure où il avait enseveli les dernières illusions et les derniers restes de sa jeunesse, il dit adieu à la grangère, et, emportant le paquet destiné à Mariannette, il descendit lentement vers Talloires.—En chemin, bien qu'il eût renoncé à tout espoir, il se berçait encore d'un rêve confus:—peut-être, cette fois, Mariannette consentirait-elle à le recevoir? Peut-être s'attendrirait-elle en apprenant qu'il était décidé à partir?.... Et alors il aurait du moins la consolation de ne s'éloigner qu'après l'avoir vue. Il emporterait avec lui un dernier regard, un serrement de main, une parole de pardon....

Hélas! le rêve ne se réalisa pas. Dès qu'il eut sonné, la porte fut entre-bâillée par l'impitoyable Perronne, qui prit sa mine la plus renfrognée pour accueillir le visiteur importun:

—Inutile de vous déranger, monsieur, dit-elle en maintenant la grille à demi fermée et en passant sa tête dans l'entre-bâillement, les portes sont fermées, et vous n'entrerez pas.... Je crois que vous ne passerez sur le corps.

—Apaisez-vous, Perronne, répondit-il avec un sourire résigné, je n'ai pas l'intention de pénétrer chez vous de vive force.... Je vous apporte des papiers qui appartiennent à Mlle Diosaz.... Veuillez les lui remettre, et.... c'est tout.

A continuer.

Le comble de la coquetterie:

Se parfumer la bouche, avant de causer avec une dame par le téléphone.

BASILE BARES.

FACTEUR DE PIANOS

24 rue Royale, N.-O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

[illegible]

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-directeur LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans. Lno 10nov—